Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

MISE A JOUR LIVRET DE FAMILLE : MENTION DIVORCE

Par Pili1973

Bonjour,

Je Suis divorcée depuis 2007 mais sur mon livret de famille il n'est pas mentionné "divorcé". j'ai bien un document officiel du tribunal.
Comment faut-il que je fasse pour avoir cette mention car si je veux me pacser, il faudra bien cette mention.

Merci pour votre retour.

Par Isadore

Bonjour,

Votre livret de famille doit être mis à jour, voyez cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18910[/url]

Lors de votre remariage ou de votre PACS ce sera votre acte de naissance qui fera foi, pas votre livret de famille.

Par Pili1973

Donc si je me pacse je n'aurai pas besoin de mettre à jour mon livret de famille, juste l'extrait d'acte de naissance ou je suppose qu' il est mentionné le divorce.
C'est bien cela ?

Par Isadore

Le livret de famille doit être à jour, c'est une obligation. En cas d'urgence (partenaire en fin de vie) si le livret n'est pas à jour il est possible de s'en passer, mais il vous sera réclamé. Il fait partie des pièces justificatives demandées.

Par Pili1973

Entendu mais comment le mettre à jour ?
Faut-il passer en mairie avec copie du jugement du divorce ou avec l'acte de naissance ?

Merci

Par Isadore

La procédure est indiquée dans le lien que je vous ai donné.

Par Pili1973

Merci pour votre aide

Bonne journee